

1. Débitrice: Société immobilière Primavera SA en li-
quidation, avenue d'Echallens 123, 1004 Lausanne
2. Déclaration de faillite: 19.10.2006
3. Suspension de faillite: 27.11.2006
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 25.12.2006
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne

(00200931)